

Paris, le 15/09/23

Décision portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

La directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 26 juillet 2023 modifié, portant nomination de Madame Claudia SCHERER-EFFOSSE en qualité de directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2023 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Monsieur François CUILHÉ en qualité de chef d'établissement du Groupement des EGD de l'AEFE de Rabat-Kénitra (MAROC) à compter du 1^{ER} septembre 2023 ;

Décide :

Article 1er : Monsieur François CUILHÉ est autorisé à signer le marché de fourniture et livraison de fournitures administratives et pédagogiques pour les établissements de l'AEFE de Rabat-Kénitra avec le prestataire ADTT une durée de deux ans (2).

Le montant maximum du marché, sur une durée de deux ans (2), est de :

- 2 000 000.00 MAD HT / 2 400 000.00 MAD TTC pour le groupement, soit 183 660.00 € HT / 220 392.00 € TTC au taux de chancellerie en vigueur (0.09183).
- 500 000.00 MAD HT / 600 000.00 MAD TTC pour l'IRF et le CEA, soit 45 915.00 € HT / 55 098.00 € TTC au taux de chancellerie en vigueur (0.09183).

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.


Claudia SCHERER-EFFOSSE